

Nomenclature commune des unités territoriales statistiques (NUTS): adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'Union européenne

2007/0038(COD) - 04/09/2007 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Sur la base du rapport de Gerardo **GALEOTE** (PPE-DE, ES), le Parlement européen a arrêté - en 1^{ère} lecture de la procédure de codécision - sa position en vue de l'adoption d'un règlement modifiant le règlement (CE) n° 1059/2003 relatif à l'établissement d'une nomenclature commune des unités territoriales statistiques (NUTS) en raison de l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'Union européenne.

Par ses amendements, le Parlement a souhaité :

- préciser, dans un considérant, que la Communauté peut prendre des mesures, conformément aux principes de subsidiarité et de proportionnalité ;
- modifier l'annexe 3 : pour la Bulgarie, le terme *Obsthini* est ainsi retenu (à la place de *Naseli mesta*).